

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3553

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : Création d'un réseau d'eaux pluviales - Chemin de Pinet à la Molière - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3553**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : **Création d'un réseau d'eaux pluviales - Chemin de Pinet à la Molière - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La programmation 2013 des opérations dans le domaine des réseaux d'eaux pluviales s'inscrit dans le cadre des politiques publiques adoptées pour le plan de mandat 2009-2014.

Ainsi, ce programme concourt à la politique publique de la Communauté urbaine de Lyon pour la gestion du cycle urbain de l'eau au titre de l'axe d'intervention "Maîtriser les eaux pluviales urbaines et périurbaines".

Les travaux sont situés à Saint Didier au Mont d'Or, chemin de Pinet à la Molière (entre la rue Frédéric Roman et le ruisseau du Pinet), décomposés comme suit :

- réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales de diamètre 400 mm sur environ 400 mètres,
- réalisation de 4 regards d'aération,
- réalisation de 4 regards-grilles.

Ce projet répond aux problématiques de développement d'un secteur sans réseau d'eaux pluviales existant et d'absence de réseaux d'assainissement dans une zone classée au plan local d'urbanisme (PLU) en assainissement collectif.

Il permet la création d'un exutoire au bassin de rétention sur la zone à construire.

Le matériau de canalisation prévu pour être utilisé est le PVC.

Le projet présenté permet un raccordement au ruisseau du Pinet.

Le coût global de l'opération est estimé à 250 836 € HT, soit 300 000 € TTC.

La dépense est répartie comme suit :

- construction du réseau : 200 781 € HT, soit 240 134 € TTC,
- réception (essais et récolement) : 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC,
- réfections définitives de chaussée : 40 055 € HT, soit 47 906 € TTC.

Les travaux sont planifiés pour une réalisation d'une durée de un mois et demi (hors travaux annexes : essais, récolement et remise en état de la chaussée), à compter de septembre 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la création d'un réseau d'eaux pluviales chemin de Pinet à la Molière à Saint Didier au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellement pour un montant de 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 246 114 € TTC en 2013,
- 53 886 € TTC en 2014,

sur l'opération n° 0P21O2825.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.